



Recours pour non respect des garanties

Par **garrigues**, le **08/11/2010** à **16:59**

Bonjour,

J'ai acheté et installé une cuisine en septembre 2008 en passant par un cuisiniste. Les meubles ont une garantie de 5ans. Sur une des portes le 'revêtement' se décolle (grosses bulles au milieu de la porte). Dans un premier temps, le cuisiniste a accepté et validé que mon problème était du à un vice à la fabrication et qu'ils allaient en commander une et me la changer dans le cadre de la garantie. 15 jours après; le cuisiniste me dis que le fournisseur ne fait plus le modèle et qu'ils ne peuvent rien pour moi.

Quels sont mes recours ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **11:07**

Le problème du cuisiniste avec son fournisseur ne vous regarde pas. Il ne peut vous l'opposer. Donc LRAR de mise en demeure de respecter le contrat de garantie, qu'à défaut vous saisissez le tribunal d'instance.